

Les risques du crédit

Rémi Moreau

Volume 55, Number 3, 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104586ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104586ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (1987). Les risques du crédit. *Assurances*, 55(3), 416–420.
<https://doi.org/10.7202/1104586ar>

Les risques du crédit

par

M^e Rémi Moreau⁽¹⁾

Introduction

416 Les risques du crédit originent du rôle toujours grandissant du crédit dans les affaires commerciales ou individuelles. Notre réflexion ne porte pas sur le non-paiement à l'échéance par l'acheteur, ni par son insolvabilité. Ce sont là des risques lourds de conséquences, mais qui peuvent être supprimés ou atténués par certaines méthodes.

Notre étude porte plutôt sur certaines conséquences de l'utilisation des cartes de crédit et des cartes de débit et comportant une double éventualité :

- conséquences pour les institutions financières émettrices qui encourent des pertes très élevées annuellement, par suite de vols ou de fraudes ;
- conséquences pour les détenteurs et usagers de telles cartes.

1. Les cartes comme moyens de crédit/débit

Intercaisse et Interac sont deux réseaux canadiens de télématique bancaire et qui sont les organes officiels par qui passe le paiement sans espèces, c'est-à-dire le paiement par carte de débit.

Nous connaissons tous la *carte de crédit*, petite carte rigide en plastique, pure création américaine née après la seconde guerre mondiale et conçue afin de réduire le nombre de manipulations en espèces ou en chèques.

En effet, il appert qu'au Canada, au milieu des années soixante, il y avait trois millions de chèques émis annuellement ; une décennie plus tard, on en répertoriait le double, soit six millions environ. Le paiement par cartes a certes pu constituer un frein à une telle expansion, sans cesse grandissante.

(1) M^e Moreau dirige un bureau de recherches en assurance.

La carte de crédit s'est avérée un moyen pratique de paiement et largement utilisé. Plus que toute prose, ces quelques chiffres sont très révélateurs. En 1983, le volume d'opérations par cartes, aux États-Unis, s'élevait à \$150 milliards⁽²⁾. Alors qu'en 1970, 300 millions de cartes de crédit circulaient aux États-Unis, on rapporte qu'il s'en trouvait un milliard de plus en 1980, soit 1,3 milliard. Ces chiffres illustrent de façon éloquente l'utilisation massive de la carte de crédit, malgré un taux d'intérêt fluctuant entre 15% et 22%, si le solde n'est pas réglé dans les trente jours.

C'est dans ce contexte qu'apparaît la *carte de débit*, celle du réseau des Caisses populaires Desjardins (Intercaisse) et celle du réseau d'une association d'institutions financières québécoises et canadiennes (Interac)⁽³⁾.

417

La *carte de paiement* (ou carte de débit) s'avérerait plus utile et efficace encore que la carte de crédit : les détenteurs préautorisent des versements mensuels dans un compte particulier. La carte de débit se différencie d'une carte de crédit en ce que l'argent est déjà déposé dans un compte. Illustrons le procédé.

Un détenteur avec carte de débit d'une institution bancaire ou caissière, voulant faire des achats dans un grand magasin d'alimentation, ne fait qu'autoriser le magasin à prélever le montant requis dans son compte. En présentant à la caissière sa carte de débit, le client verra le montant de son épicerie instantanément débité à son compte et crédité à celui du magasin.

En outre, le détenteur d'une telle carte peut se rendre à tout guichet automatique, terminal, point de vente ou autre appareil similaire accessible à un détenteur de la carte de l'un et/ou l'autre réseaux Intercaisse ou Interac et y effectuer des opérations dans son compte (dépôt, retrait, vérification) à toute heure, jour et nuit, en semaine ou fin de semaine.

⁽²⁾ Toutes cartes confondues : Visa, Master Card, Diners Club, Carte Blanche, American Express.

⁽³⁾ Onze ans après la création du service Intercaisse du Mouvement Desjardins.

2. Contrôle des risques

Des risques nombreux et inédits originent des opérations par cartes de crédit ou de débit :

- récemment, une banque américaine, près de Washington, fonctionnant avec des guichets automatiques, remettait des billets de \$20, alors que les clients demandaient des billets de \$5 : on peut comprendre pourquoi cette banque devint la plus populaire de sa région en une fin de semaine ;
- l'an dernier, au Canada, on a rapporté environ 22,000 cartes de crédit perdues, volées ou forgées ;
- Deux groupes bancaires (Visa et Master Card) auraient subi, l'an dernier, une perte d'environ \$20 millions, reliée à l'utilisation frauduleuse de leurs cartes ;
- l'ensemble des crimes (vols et fraudes) découlant de l'utilisation de cartes de crédit aux États-Unis se situerait de \$1 milliard à \$3 milliards (voir à ce sujet *Thinking the unthinkable*, par Paul Wallace, paru dans Business – U.K.).

Un certain nombre de précautions doivent donc être prises par les utilisateurs et les établissements intéressés.

Avis aux utilisateurs

- Ne pas laisser ses cartes sans surveillance
- Dresser une liste complète de ses cartes
- Signaler immédiatement la disparition de ses cartes
- Vérifier les relevés mensuels
- Ne jamais donner le numéro de sa carte de crédit par téléphone
- Signer ses nouvelles cartes et détruire les anciennes
- En les utilisant, détruire les carbons.

Avis aux banques émettrices

- L'entreposage des cartes doit être fait en lieux sûrs et protégés
- Les procédés pour graver les cartes doivent être gardés en lieux sûrs et limités aux personnes autorisées seulement

- La destruction de toutes cartes inutilisées par le personnel affecté à la sécurité
- L'expédition des cartes doit être faite selon des normes rigoureuses
- L'avis à tout consommateur est nécessaire à l'effet qu'une carte lui sera envoyée et l'indication d'un numéro de téléphone à usage gratuit pour les clients qui n'auront pas reçu leur carte
- Le gardiennage est obligatoire à proximité des lieux où les cartes sont fabriquées ou gravées
- L'inventaire des cartes entreposées pour fin d'expédition est nécessaire
- L'institution financière doit vérifier si les commerçants accrédités sont toujours en affaire et doit donner les informations aux commerçants sur le contrôle et la prévention des risques
- La préparation de listes portant des numéros de cartes perdues, volées ou invalidées
- La préparation de cartes sans carbons
- Le brouillement des numéros de comptes informatisés
- L'utilisation et le perfectionnement de systèmes de repérage des cartes perdues ou volées
- Le repérage d'activités ou d'opérations non usuelles
- Rapport sur fraudes communiquées par le commerçant et analyse du rapport
- Entraînement spécial du personnel de sécurité spécialement offert aux cartes de crédit
- Et autres.

Conclusion

La multiplication des guichets automatisés représente l'évolution la plus importante, sans doute, dans l'histoire mondiale du paiement : les paiements débités électroniquement sur les comptes seront beaucoup plus répandus : primes d'assurances, paiement des impôts, frais à la consommation. De nombreuses factures disparaîtront : les consommateurs consulteront leur fichier électronique, puis feront

leur paiement via la carte de débit. Ultimement, *une seule carte* remplacera les cartes actuelles de crédit et de débit, croyons-nous.

La carte de débit est remise à son détenteur par une institution financière. Celle-ci demande au détenteur de mémoriser un numéro de quelques chiffres : c'est le code d'accès au guichet automatique. Il est très important que ce numéro demeure secret et qu'il ne soit connu que de son détenteur. En outre, par contrat, l'utilisateur doit s'engager à aviser l'institution financière émettrice aussitôt qu'il constate la perte ou le vol de sa carte de débit ou de la perte du caractère confidentiel de son code d'accès.

420

Tout le monde en devine, tout au moins obscurément, les nombreuses autres facettes auxquelles se rattachent ces quelques réflexions. Un ordre nouveau vient d'apparaître, basé à la fois sur le crédit et le débit, par la simple manipulation d'une carte dans des milliers d'appareils accessibles au Canada.

Il n'est pas inutile de mentionner que l'assureur, à travers ses engagements, est sensible à cette évolution et à la normalisation nécessaire dans laquelle l'assurance peut jouer un rôle essentiel.

Forces, numéro 79, Montréal

La revue a consacré le numéro 79 à la francophonie. Il y a là un ensemble d'articles et de photographies tout à fait remarquable. À signaler, en particulier, les fiches d'identité des chefs de gouvernements qui ont participé au sommet de Québec et un colloque consacré à cette deuxième réunion de la francophonie. Il a groupé des sociologues comme M. Léon Dion, des écrivains comme Mme Hélène Pelletier-Baillargeon, des universitaires et des journalistes comme M. Gérard Pelletier, ancien ambassadeur du Canada en France et aux Nations Unies.

Nous félicitons l'équipe de *Forces* pour ce numéro tout à fait remarquable, tant par la qualité de la présentation que par celle des études.